



Litige avec conseiller bancaire.

Par **lina**, le **06/06/2008** à **13:55**

Bonjour, rnrnCe sont des clients de la banque L..depuis plus de 30 ans. MOnsieur est âgé de 72 ans et mme de 62 ans.rnrnEn mai 2006,, ils ont effectué un virement par chèque à hauteur de 30 000 € auprès de leur compte courant vers leur compte secondaire à l'étranger. Ce virement fut une erreur car il voulait envoyer seulement 3000€.rnrnLeur conseiller savait très bien l'état de leur compte qu'il suit depuis déjà pas mal d'année et ce n'est pas la première fois que ces personnes effectuent des virements de cette sorte. Sans avertir ses clients et les "informer, celui-ci effectue normalement le virement à hauteur du solde su compte et pour le complément il leur adresse un courrier le 24 mai 2006 leur demandant de régulariser la situation.rnrnCes personnes ont été étonné et sont allés le rencontrer pour résoudre le problème. Celui-ci leur dit : " qu'ils peuvent partir en vacance tranquillement et que tout sera résolu car les 2 comptes leur appartiennent". Cependant, il n'a pas retiré le chèque et désormais ces gens se retrouvent à la banque de FRance avec des pénalités libératoires d'élevant à 3 388€ et une interdiction d'émettre des chèques. rnrnIls ont fait appel au médiateur de la République, ainsi qu'àun avocat et leur dossier est en train d'être étudié par l'AFUB.rnrnJe vous demande d'étudier également ce dossier avec les quelques éléments que je vous transmets.rnrnJe vous remercie d'avance et attends vivement une réponse de votre part.rnrnCordialement